

**RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE DES DISTANCES D'ÉPANDAGE A PROXIMITÉ DES
HABITATIONS DEMEURTHE-ET-MOSELLE ET DE MEUSE
LE COVID NE JUSTIFIE PAS DE JOUER AVEC LA SANTÉ DES RIVERAINS !**

Sous le prétexte que le Covid 19 empêcherait les consultations du public, le Gouvernement vient d'envoyer au Préfet une instruction permettant aux organisations agricoles de réduire encore les distances d'épandage des pesticides à proximité des habitations ! Alors qu'au niveau national l'UFC-Que Choisir a déposé deux recours devant le Conseil d'Etat, l'Association de Nancy et sa région enjoint les Préfets de Meurthe-et-Moselle et de Meuse de suspendre immédiatement l'application de distances qui mettraient en danger la santé des riverains.

RAPPEL HISTORIQUE

Depuis de nombreuses années, l'incompréhension s'accroît entre les agriculteurs conventionnels et les riverains de leurs parcelles, avec des conflits de plus en plus fréquents et de plus en plus violents. En cause les épandages répétés d'engrais, mais surtout de pesticides qui inquiètent légitimement les riverains quant aux conséquences sur leur santé. Des études de plus en plus nombreuses montrent en effet que les produits en cause ne s'arrêtent pas miraculeusement aux limites de parcelles et que les riverains non agriculteurs sont soumis à leurs effets¹.

Alors que la réglementation européenne prévoit que les distances minimales entre les pulvérisations et les habitations sont à même de protéger les riverains, en 2016 déjà l'Etat français avait tenté de traduire cette obligation de façon tellement minimaliste qu'il avait été censuré par le Conseil d'Etat. Puis une instruction avait été envoyée aux préfets en 2016 pour protéger les seules populations à risques (proximité des écoles, des EPHAD, des hôpitaux), les distances proposées étant de 50, 20 et 5 mètres suivant la hauteur des cultures traitées.

Fin 2019 le Gouvernement a récidivé en organisant une parodie de consultation publique, dont il n'a été nullement tenu compte malgré plus de 50000 contributions. Les nouvelles distances sont alors passées à 20, 10 et 5 mètres selon les types de pesticides et de culture, distances pouvant encore être réduites si la profession agricole élaborait des chartes locales censées être discutées avec la population et approuvées par les préfets.

Mais voilà que profitant du covid 19, le Gouvernement vient d'envoyer aux préfets une instruction pour déroger au processus de concertation. En clair pas besoin de concertations autour de chartes, ni d'approbation préfectorale ; il suffit d'un simple projet de charte pour pouvoir pulvériser des produits toxiques à des distances encore plus faibles des habitations et des riverains qui y sont confinés, et ce jusque fin juin, période durant laquelle les épandages sont nombreux !

LES DEMANDES DE L'UFC-QUE CHOISIR

Alors qu'au niveau national, la fédération de l'UFC-Que Choisir vient d'engager deux recours contre ces décisions inacceptables devant le Conseil d'Etat, l'Association de Nancy et sa Région demande aux Préfets de Meurthe-et-Moselle et de Meuse :

- de prendre en compte réellement l'intérêt de la population victime des épandages et d'écouter les demandes de la société civile en suspendant immédiatement les chartes qui ne permettraient pas de protéger correctement les populations,

¹ Le test comparatif réalisé par l'UFC-Que Choisir en 2016 sur 150 lots de fruits et légumes conventionnels révélait la présence de pesticides dans 80 % des échantillons, dont certains contenaient des molécules suspectées d'être des perturbateurs endocriniens, d'être toxiques pour la reproduction et/ou d'être des cancérigènes possibles.

- d'user de son influence pour ramener les organisations professionnelles à la raison afin qu'elles ne rajoutent pas des risques supplémentaires pour les personnes confinées chez elles,

L'association demande également aux agriculteurs, individuellement, de prendre conscience de leurs responsabilités dans ce contexte si particulier où leurs voisins sont en permanence chez eux, et de donner un contenu réel au concept de solidarité durant cette période difficile.

Contact référent environnement UFC Que Choisir Nancy :
André ENSMINGER : 07 50 53 06 70

Contact médias :
Jacques FLEURY
06 85 03 54 96

UFC Que Choisir Nancy et sa région
76 rue de la Hache
54000 NANCY
contact@ufc54.fr
<https://nancy.ufcquechosir.fr>